

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE POUR METTRE FIN AUX MASSACRES RUINEUX DE VEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais soulever une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Hier soir, les Canadiens ont été choqués de voir au téléjournal du réseau national la destruction gratuite et en pure perte de centaines de veaux. Cet horrible gaspillage de viande riche en protéines a lieu au moment où les Canadiens paient des prix sans précédent pour la viande de bœuf, lesquels ne se reflètent pas dans les revenus des éleveurs. Au cours de la même émission, nous avons vu la souffrance, la mort et la misère humaine sur le sous-continent de l'Inde causées par la sécheresse et la famine.

Appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{me} MacDonald) je propose:

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour mettre fin à ce massacre ruineux.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion du député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DES PRESTATIONS AUX FEMMES DE PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je veux moi aussi proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour les raisons habituelles.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Les règlements actuels de l'assurance-chômage sont discriminatoires à l'endroit des femmes de pêcheurs qui travaillent dans le domaine de la transformation du poisson, car on leur refuse les prestations d'assurance-chômage. Cet état de choses est inconciliable avec la politique officielle du gouvernement, qui est de donner l'égalité aux femmes. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter):

Que la question du droit des femmes de pêcheurs à recevoir les prestations d'assurance-chômage soit soumise au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'ADOPTION DE MESURES EN VUE D'ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS CHIMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante et urgente.

Étant donné que les manufacturiers d'engrais chimiques ne sont pas en mesure d'assurer les agriculteurs d'un approvisionnement normal en engrais chimiques pour cet automne et pour le printemps de 1975, et qu'ils prévoient même une augmentation de l'ordre de 50 dollars la tonne, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre confie à un comité spécial l'étude en profondeur des causes qui ont amené ce désordre dans le commerce des engrais chimiques, et de faire rapport à la Chambre avant l'ajournement de Noël.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.